

> CONSTABLES ET AGENTS DE LA PAIX

MODIFICATIONS À VOTRE RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE



À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER

2021

> Industrielle Alliance (iA) s'est démarquée lors d'un appel d'offres global et deviendra, dès le 1^{er} janvier prochain, le nouvel assureur de l'ensemble des régimes, à l'exception de celui du groupe à l'entretien.

L'appel d'offres global a généré des économies que la STM a décidé de réinvestir dans les régimes afin de moderniser vos protections. En collaboration avec votre syndicat, certaines protections ont été revues et des choix ont été effectués, afin que les régimes répondent encore mieux à vos besoins et à ceux de votre famille.

CES CHOIX PERMETTENT DE MODERNISER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS DANS VOTRE RÉGIME



> SOINS MÉDICAUX

Retrait de la franchise annuelle	Abolition du 25 \$ à payer par assuré avant de recevoir un remboursement de soins médicaux
Ajout d'une franchise par prescription de 3 \$	Il s'agit d'un montant à payer avant de recevoir un remboursement du régime.
	Ce montant s'appliquera à l'achat ou au renouvellement de chaque médicament inscrit sur l'ordonnance du médecin, même si vous renouvelez un médicament pour lequel vous aviez déjà entamé un traitement.
	Si vous prenez des médicaments sur une base régulière, faites une provision de médicaments pour trois mois. Vous éviterez ainsi de payer les honoraires professionnels du pharmacien chaque mois et gagnerez du temps.
Bonification des soins paramédicaux	<p>Regroupement des spécialistes en sous-groupes avec des maximums combinés distincts pour chaque groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Physiothérapeutes – Sans maximum ➤ Spécialistes paramédicaux en santé mentale : psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux; avec l'ajout de spécialistes admissibles : psychothérapeute et psychanalystes – Remboursement à 80 % – Maximum combiné de 1 500 \$ ➤ Spécialistes paramédicaux en santé physique : chiropraticiens, ostéopathes et podiatres; avec l'ajout de nouveaux spécialistes admissibles : acupuncteurs, audiologistes, orthophonistes et diététiciens – Remboursement à 80 % – Maximum combiné de 750 \$
Uniformisation des équipements médicaux	Ajout des prothèses auditives – 500 \$ par période de 60 mois
Ajout de l'examen de la vue aux frais admissibles en soins de la vue	Un examen tous les 24 mois
Ajout du service de télémédecine avec Dialogue	Dialogue est une application mobile confidentielle, disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7, qui permet notamment de clavarder en temps réel avec du personnel infirmier, d'avoir une consultation vidéo avec un médecin, de renouveler vos prescriptions et d'obtenir de l'assistance pour naviguer dans le système de soins de santé.
	Le service sera disponible pour les employés actifs et les retraités ainsi que leur famille.

CES CHOIX PERMETTENT DE MODERNISER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS DANS VOTRE RÉGIME



> SOINS DENTAIRES

Retrait de la franchise annuelle	Abolition du 25 \$ à payer par assuré et du 50 \$ à payer par famille avant de recevoir un remboursement de soins dentaires
Augmentation du maximum combiné de 1 000 \$ à 1 500 \$ pour les soins préventifs, les soins de base et les soins majeurs	Soins préventifs : p. ex., examens de routine, détartrage, application de scellant
	Soins de base : p. ex., détartrage, traitement d'une carie, dévitalisation et extraction d'une dent
	Soins majeurs : p. ex., couronne
Diminution du pourcentage de remboursement de 100 % à 90 % pour les soins préventifs et de diagnostic	Ces soins incluent notamment les nettoyages, les détartrages et les examens buccaux qui sont effectués sur une base régulière, et sont donc habituellement faciles à planifier.

> AUTRES DISPOSITIONS

Possibilité de s'exempter des soins médicaux et des soins dentaires	Si vous désirez vous exempter des soins médicaux et des soins dentaires, vous devrez soumettre une preuve de couverture d'un autre régime, celui de l'employeur de votre conjoint, par exemple.
	Vous aurez jusqu'au 31 janvier 2021 pour remplir le formulaire de modification pour informer la STM de votre choix de vous exempter des protections de soins médicaux et dentaires et fournir une preuve de votre autre couverture.

> INVALIDITÉ

Modification de la définition de propre emploi de 12 à 24 mois	<p>La définition d'invalidité de longue durée change après un certain temps, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Pendant les 24 premiers mois d'invalidité : incapacité d'accomplir les tâches essentielles de votre emploi habituel➤ Après 24 mois d'invalidité : incapacité d'accomplir tout emploi pour lequel vous êtes ou pourriez devenir raisonnablement qualifié de par votre éducation, formation ou expérience
---	--

CES CHOIX PERMETTENT DE MODERNISER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS DANS VOTRE RÉGIME



> **RESTEZ À L’AFFUT !**

Vous recevrez votre nouvelle carte de paiement de la part d’iA par la poste vers la mi-décembre, accompagnée d’un feuillet explicatif sur les services en ligne de notre nouvel assureur et les actions que vous devez prendre. Vous devrez présenter votre nouvelle carte à la pharmacie et aux fournisseurs de soins de santé l’acceptant à partir du 1^{er} janvier 2021.

> **DES QUESTIONS ?**

**Les protections
de votre régime
d’assurance collective**

Contactez Industrielle Alliance
1 833 409-0881

**Comment faire une
demande de règlement**

du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (heure de l’Est)

**Les nouveautés
de votre régime**

Visitez l’intranet sous l’onglet « RH » puis sous « Avantages sociaux »

**La transition
d’assureur**